

EXTRAIT DE REGISTRE 
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 25 juin 2024

Le 25 juin 2024 à 17h07, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 18 juin 2024, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND-Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 12
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°07

Objet : Approbation de la résiliation du bail de location, du garage (lot n°20) situé 5 rue Berthon -42000 Saint-Etienne.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- La délibération du 6 Novembre 2002, ayant pour objet l'autorisation de signature du contrat de location du garage sujet de la présente délibération.
- la délibération du 7 Juillet 2004 relative à la convention de location entre M. et Mme Matrot et le Centre Communal d'Action Sociale pour le garage situé 5 rue Berthon et le changement de gestionnaire de biens.

Considérant

Un bail a été signé le 20 Novembre 2002 par le Centre Communal d'Action Sociale, concernant le lot n°20 sis 5 rue Berthon. Cette location a pour objet le stationnement du véhicule affecté au Centre Communal d'Action Sociale.

Depuis le début de l'année 2024, il a été acté que le véhicule dédié au Centre Communal d'Action Sociale serait intégré dans le groupe de véhicules gérés par Saint-Etienne métropole (SEM). De ce fait ce véhicule sera stationné avec les autres véhicules de SEM, dans des locaux rue de l'attache aux bœufs.

Au regard de ce constat ainsi que du transfert effectif du véhicule, il a été décidé de mettre un terme au bail de location du garage, identifié sous l'intitulé « lot n°20 » du 5 rue Berthon. La dédite est de 3 mois à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception, par l'agence immobilière gestionnaire du bien.

L'Assemblée Délibérante approuve la résiliation et autorise le Vice-Président à signer tous les courriers et documents relatifs à cette résiliation.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU.

- Abstention :

- Contre :

- Non votant : M. Charles DALLARA, sorti de la salle, ne prend pas part au vote.

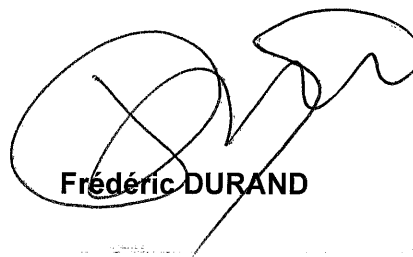
Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois, à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2024

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**



Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER - RIVOIRARD



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 09/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

